


| PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL   |   |                                    |                                 |   |  |   |  |
|--|---|------------------------------------|---------------------------------|---|--|---|--|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE<br>DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN<br><br>COMMUNE DE SILTZHEIM   | <b>SÉANCE DU 14 MARS 2022 À 18H00</b><br><b>EN SALLE DU CONSEIL DE LA</b><br><b>MAIRIE DE SILTZHEIM</b> |                                    |                                 |   |  |   |  |
| <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">Date de convocation : 08 mars 2022</td> <td style="width: 50%;">Date d'affichage : 08 mars 2022</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Président de séance : M. SCHMITT Sébastien, Maire</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Secrétaire de séance : Mme ALBRECHT Frédérique, Adjointe au Maire</td> </tr> </table>   |   | Date de convocation : 08 mars 2022 | Date d'affichage : 08 mars 2022 | Président de séance : M. SCHMITT Sébastien, Maire |  | Secrétaire de séance : Mme ALBRECHT Frédérique, Adjointe au Maire |  |
| Date de convocation : 08 mars 2022   | Date d'affichage : 08 mars 2022   |                                    |                                 |   |  |   |  |
| Président de séance : M. SCHMITT Sébastien, Maire  |   |                                    |                                 |   |  |   |  |
| Secrétaire de séance : Mme ALBRECHT Frédérique, Adjointe au Maire  |   |                                    |                                 |   |  |   |  |
| <p>➤ <b>PRÉSENTS (13) :</b></p> <p>-Maire (1) : M. SCHMITT Sébastien</p> <p>-Adjoints au Maire (4) : MM. WERGUET Bertrand, FISCHER Stéphane, Mmes SCHORP Suzanne, ALBRECHT Frédérique</p> <p>-Conseillers Municipaux (8) : Mmes DIEFFENTHALER Véréne, GREFF Hildegard, LOBERMAYER Séverine, WENNER Déborah, MM. LANG Didier, MULLER Victor, SCHISLER Jean-Luc, STEIN Richard.</p> <p>➤ <b>ABSENTS EXCUSÉS (1) :</b> Mme JEANNOT Rachel.</p> <p>➤ <b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS (0) :</b></p> <p>➤ <b>ABSENTS NON EXCUSÉS (1) :</b> M. KISTNER Yves.</p> |   |                                    |                                 |   |  |   |  |
| Membres en exercice : <b>15</b> Membres présents : <b>13</b> Membres absents : <b>2</b> Pouvoirs : <b>0</b>  |   |                                    |                                 |   |  |   |  |

### ORDRE DU JOUR

- 1-Intercommunalité : pacte financier et fiscal de territoire.
- 2-Intercommunalité : groupement de commande pour l'entretien des avaloirs.
- 3-Intercommunalité : rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.
- 4-Vie associative : subvention de fonctionnement à l'Entente-Neufgrange Siltzheim.
- 5-Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine : projet de fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Sainte Marie aux Mines et Strasbourg.
- 6-Divers.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h02.**

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme ALBRECHT Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. L'intéressée a déclaré accepter ses fonctions.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

**Le Conseil Municipal,**

## ➤ À l'unanimité :

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2021.

|  |
|--|
| <b>1-INTERCOMMUNALITÉ : PACTE FINANCIER ET FISCAL DE TERRITOIRE.</b> |
|--|

|                  |
|------------------|
| ❖ DCM n°2022-002 |
|------------------|

*La baisse des dotations de l'État aux collectivités et le moindre dynamisme économique engendré par la crise sanitaire et les actuelles tensions géopolitiques vont impacter l'évolution des assiettes fiscales et la capacité contributive des ménages conduisant communes et intercommunalités à aborder la question des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire.*

*Pour de nombreux ensembles intercommunaux, ces perspectives imposent d'accentuer le caractère péréquateur des accords financiers locaux. Il convient de rappeler que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a été créée avec la volonté pour ses communes membres de maintenir la taxe professionnelle sur le territoire.*

*Les dernières réformes fiscales (concernant la taxe d'habitation et certains impôts de production) conduisent d'ores et déjà à une perte de dynamisme des recettes du bloc communal et à une dépendance accrue envers l'État. Les compensation et mécanismes d'atténuation de ces réformes risquant de se solder par un gel des produits fiscaux malgré l'évolution positive des bases, il convient de rechercher de nouvelles modalités de solidarité intercommunale.*

*Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire. Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire d'un point de vue fiscal et financier et d'en analyser les capacités budgétaires afin d'assurer la réalisation des projets des communes et de l'intercommunalité. Il cherche à identifier les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.*

**VU** la délibération n°2021-11-25-02-1 et Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2021 relative au pacte financier et fiscal ;

**VU** l'exposé de M. le Maire ;

**CONSIDÉRANT** l'utilité de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs de solidarité ;

**Le Conseil Municipal,**

## ➤ À l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de pacte financier et fiscal tel que joint à la présente délibération.

**PRÉCISE** que certaines actions feront l'objet de délibérations concordantes et complémentaires entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la collectivité.

|   |
|---|
| <b>2-INTERCOMMUNALITÉ : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DES AVALOIRS.</b> |
|---|

|                  |
|------------------|
| ❖ DCM n°2022-002 |
|------------------|

**VU** l'exposé de M. le Maire ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt commun de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres pour engager une consultation groupée relative à l'entretien et au curage des avaloirs, caniveaux et grilles ;

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité :**

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées, en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à l'entretien et le curage des avaloirs, caniveaux et grilles ;

**DÉSIGNE** la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement.

**DÉSIGNE** comme commission d'appel d'offre compétente la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement, ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

|  |
|--|
| <b>3-INTERCOMMUNALITÉ : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT</b> |
|--|

|                                      |
|--------------------------------------|
| ❖ PAS DE DÉLIBÉRATION (SIMPLE DÉBAT) |
|--------------------------------------|

*M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif adopté par l'intercommunalité soit présenté au Conseil Municipal conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. WERGNET Bertrand, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente les rapports annuels 2020 établis par les services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et relatifs au prix et à la qualité des services d'assainissement collectif et non-collectif.*

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports de l'exercice 2020 et relatifs à la commune de Siltzheim :

-rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif (261 abonnés en 2020)

-rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement non-collectif (1 abonné en 2020)

|   |
|---|
| <b>4-VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ENTENTE-NEUFGRANGE SILTZHEIM.</b> |
|---|

|                  |
|------------------|
| ❖ DCM n°2022-003 |
|------------------|

**VU** la demande de subvention de fonctionnement formulée le 03 janvier 2022 par M. MALLICK Raphaël, Président de l'Entente Neufgrange-Siltzheim ;

**VU** le bilan comptable 2021 de l'association communiqué au Maire en date du 03 janvier 2022 ;

**Le Conseil Municipal,**

➤ **À l'unanimité ;**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Entente Neufgrange-Siltzheim d'un montant de 300,00 €.

**DÉCIDE** de reprendre cette dépense en section de fonctionnement du Budget Primitif 2022 (chapitre 011).

**AUTORISE** M. le Maire à émettre le mandat correspondant au profit de l'association concernée.

|   |
|---|
| <b>5-ÉGLISE PROTESTANTE RÉFORMÉE D'ALSACE ET DE LORRAINE : PROJET DE FUSION DES CONSISTOIRES RÉFORMÉS DE BISCHWILLER, SAINTE MARIE AUX MINES ET STRASBOURG.</b> |
|---|

❖ DCM n°2022-004

*M. le Maire informe le Conseil Municipal que le synode de l'Église Protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte Marie aux Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».*

*En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine*

**VU** l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'exposé de M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal,**

**ÉMET** un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte Marie aux Mines.

## 6-DIVERS.

**Informations sur l'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT) :** M. le Maire dresse le bilan de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) à l'occasion de l'aliénation de biens, 2 avis ayant été rendu depuis la précédente séance :

-vente des parcelles bâties et non-bâties AB 0187/31, 0202/32, 0205/26, 0196/32, 0188/31, 0189/31 et 0199/32 : pas d'exercice du DPU,

-vente des parcelles bâties et non-bâties AA 0005, 0006, 0007 et 0095 : pas d'exercice du DPU.

**Sas d'accès au Clos du Verger :** la rampe d'accès a été finalisée le 11 mars dernier.

**Réaménagement de la mairie :** des devis sont toujours en attente de communication. Le projet finalisé sera présenté dès que possible aux commissions des travaux et des finances.

**Réaménagement de la salle Charles Krayanoff :** une première ébauche de plan de réaménagement intérieur et extérieur a été réalisée. Celle-ci sera présentée aux commissions des travaux et des finances.

**Réfection des soubassements de l'Église Saint Gall :** les travaux sont en cours (crépis à finaliser).

**Chemin Rue des Jardins :** l'itinéraire piéton desservant les rues des Jardins et de Zetting se dégrade progressivement sous l'effet des intempéries. M. MULLER Victor suggère de procéder prochainement à des travaux de rechargement.

**Vente de primevères :** la municipalité relance sa participation à l'opération *Semaine des Primevères* pour soutenir la lutte contre le cancer : l'intégralité des fonds étant reversés à la Ligue contre le Cancer. Un point de vente sera installé le jeudi 17 mars 2022 de 09h00 à 17h00 sur la Place des Tilleuls.


**Crise ukrainienne :** une collecte de dons est organisée en mairie le samedi 19 mars 2022 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 afin de venir en aide à la population et aux réfugiés ukrainiens.

**Benne à déchets verts** : le service de benne à déchets verts proposés au administrés les mercredis après-midi et samedi matin redémarrera à compter du 02 avril prochain.

**Bulletin municipal** : le bulletin municipal, faisant le point sur les actions de la collectivité et les temps forts de l'année 2021, sera prochainement distribué dans toutes les boites aux lettres de la commune.

**Stock d'ampoules LED** : suite à la demande de M. STEIN Richard relative au stock d'ampoules LED, M. le Maire lui confirme que 70 ampoules E27 8W de marque Philips sont stockées aux ateliers municipaux depuis 2016. Il n'y eu aucune distribution à ce jour car le nombre d'ampoules fournies est largement inférieur à la population ciblée par l'opération (seniors).

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire procède à la levée de la séance à 19h03.**

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| Compte rendu sommaire<br>affiché en mairie le<br><br><b>2 1 MARS 2022</b> | Compte rendu sommaire<br>affiché jusqu'au<br><br><b>2 1 AVR. 2022</b> | Pour extrait conforme à l'original<br><br>Le Maire,<br>Sébastien SCHMITT<br><br>Certifiée exécutoire<br>Compte tenu de la publication<br>Et de la réception en S/P<br>SILTZHEIM, le <b>2 1 MARS 2022</b> |  |
|---|---|--|---|

